



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

E-222

JAN 30 1987

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Director of the Legal Metrology Branch of Consumer and Corporate Affairs Canada under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du directeur de la Métrieologie légale, Consommation et Corporations Canada, à la demande de:

Union Gas Limited
50 Keil Drive
Chatham, Ontario
N7M 5M1

for the following meters:

pour les compteurs suivants:

METER TYPE /
TYPE DE COMPTEUR:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Voltage To Frequency Converter And Low Voltage Alarm / Convertisseur tension-fréquence et avertisseur de tension basse.

Union Gas Limited
Chatham, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DESIGNATIONS DES MODELES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

Model/modèle 1

Input/Entrée: 1 to/à 5 Vdc/cc
Output/Sortie: 3 to/à 15 Hz

NOTE: This approval applies only to meters, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 13 and 14 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. The following is a summary of salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les compteurs dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

Canada

SUMMARY DESCRIPTION:

This interface unit accepts a dc voltage level from a measuring device and converts it to a square wave output frequency for application to a pulse recorder. The output frequency of each channel is set with an RC network with one resistive component adjustable for calibration.

The case is a CSA ENC4 for use with industrial control equipment in ordinary locations, dimension 5"x5"x4". It has a clear plastic, hinged cover with a rubber gasket and 4 fixing screws. Holes in the cover and case opposite the hinged side are provided for sealing.

An illuminated board mounted LED or HIGH logic level at the alarm output terminal indicates battery voltage is above preset minimum.

Number of Inputs - 3

Input Voltage Range - 1 to 5 Vdc

Number of Outputs - 3

Type of Output - Transistor, open collector maximum current 10 mA.

Output Frequency - 3 to 15 Hz

Power Supply - 12/14 Vdc

Ambient Temperature - +4°C - +49°C

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'interface visée reçoit une tension continue d'un dispositif mesureur et la convertit en fréquence de sortie à ondes carrées destinée à un enregistreur d'impulsions. La fréquence de sortie de chaque voie est réglée au moyen d'un réseau RC comportant une résistance réglable aux fins d'étalonnage.

Le boîtier de l'interface est un boîtier ACNOR ENC4 destiné à être utilisé avec de l'équipement de commande industriel pour milieux ordinaires, mesurant 5"x5"x4". Il comporte un couvercle articulé, en plastique transparent, muni d'une garniture en caoutchouc et fixé au moyen de quatre vis. Des ouvertures sont prévues dans le couvercle et dans le boîtier, du côté opposé au côté articulé, pour le scellement de l'appareil.

L'allumage d'une DEL montée sur carte ou la présence d'un niveau logique HAUT à la borne de sortie de l'avertisseur indique que la tension dépasse la valeur minimale pré-établie.

Nombre d'entrées - 3

Plage de tensions d'entrée - 1 à 5 Vcc.

Nombre de sorties - 3

Type de sortie - transistor à collecteur ouvert, courant maximal de 10mA

Fréquence de sortie - 3 à 15 Hz

Alimentation - 12/14 Vcc

Température ambiante - +4°C à +40°C.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Electricity and Gas Inspection Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Electricity and Gas Inspection Act, and verification of conformity is required in addition to this approval. All inquiries regarding inspection and verification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to sealing and marking are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in specifications established pursuant to section 12 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types de compteurs identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 9(4) de ladite loi.

Le scellement, le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des compteurs sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, et doivent être vérifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la vérification de la conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de scellement et de marquage sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 12 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6565-M1385
PROJECT/Projet: AP-EL-86-0035

JAN 30 1987

